



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2025, à 17h30

Présents : Sandrine COSSERAT – Nathalie VANNI – Marie-Anne MULLER – Patricia PÉRONA-MÉNA – Michel BLASZCZYK – Emmanuel MULLER – Nathalie BOURRIEL – Renée VIARD-SIRI – Claude FARGETON – Adrien ÉTIENNE

Absents : Christian HERPIN (pouvoir à Nathalie VANNI) - Thomas OLIATI – David FERRIGNO – Jean-François POPIELSKY – Anne VANCAUVENBERG – Jacques BONTE – Anne PIOLI – Catherine BALP – Frédéric ESCUYER

Nombre de membres présents : 10

Quorum atteint (10 membres présents) : OUI ~~NON~~

Secrétaire de séance : Patricia PÉRONA-MÉNA

Séance ouverte à : 17H45

Validation du compte rendu de la réunion du CM du 14/04/2025 rédigé par Nathalie VANNI, désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble des conseillers.

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé et signé par Mme le Maire.

ORDRE DU JOUR

1. Administration Générale :

- a) Recours au service d'accompagnement des projets en énergie renouvelables thermiques proposé par le SDE 04 : convention à signer
- b) Recours au service de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie du Territoire d'Energie-SDE 04 : convention à signer
- c) Candidature « Territoire Engagé pour la Nature » - renouvellement du label
- d) Ecominero : convention de partenariat

2. Finances :

- e) Attribution des subventions 2025 aux associations
- f) VVPS : demande de financement dans le cadre du programme Leader
- g) 4 ECA – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec P2A

Informations :

1 - Recours au service d'accompagnement des projets en énergies renouvelables thermiques proposé par le SDE04

Le projet de convention de services et son annexe financière ont été transmis à l'ensemble des conseillers.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SDE04 a souhaité renforcer le service d'accompagnement proposé à ses communes adhérentes et aux entités publiques du territoire et a acté le 22 mars 2022 la mise en place d'un marché d'études de faisabilité mutualisé, ouvert aux entités publiques dont au moins une représentation figure dans son périmètre.

Madame le Maire informe que les études de faisabilité peuvent bénéficier des subventions suivantes :

- projet EnR thermiques avec ou sans réseau de chaleur : **70 % financés par la Région**
- projet EnR thermiques avec réseau de chaleur (villes de moins de 50 000 habitants): jusqu'à **80 % financés par l'ADEME.**

Dans le cas d'un **projet financé par la Région**, la procédure est la suivante :

- le porteur de projet signe la convention de service avec le SDE04
- le SDE04 fait réaliser et procède au paiement des études de faisabilité nécessaires au projet
- le SDE04 perçoit les subventions de la Région (70%)
- le SDE04 refacture la totalité de l'étude au porteur
- le SDE 04 reverse la subvention au porteur
- le SDE04 facture les frais de gestion du dossier qui correspondent à 8 % du montant de l'étude réalisée

Dans le cas d'un **projet financé par l'ADEME**, la procédure est la suivante :

- le porteur de projet candidate à l'appel à projet (AAP « une ville, un réseau ») lancé par l'ADEME.
- le porteur de projet signe la convention de service avec le SDE04
- le SDE04 fait réaliser et procède au paiement des études de faisabilité nécessaires au projet
- le SDE04 refacture la totalité de l'étude au porteur
- s'il y est éligible, le porteur effectue la demande de versement de la subvention à l'ADEME (80%)
- le SDE04 facture les frais de gestion du dossier au porteur qui correspondent à 8 % du montant de l'étude réalisée.

Madame le Maire précise que :

- le marché d'études de faisabilité permet de faciliter et de sécuriser les démarches pour les porteurs de projet avec une garantie pour **les projets financés par la Région** de bénéficier de la subvention et d'obtenir une étude de faisabilité « clé en main »;
- pour **les projets financés par l'ADEME**, le porteur doit se conformer aux règles de l'organisme financeur pour pouvoir bénéficier de la subvention

Suite à cet exposé, il est ainsi proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'avoir recours au service d'accompagnement de projets thermiques proposé par le SDE04 et ainsi pouvoir commander une étude de faisabilité en EnR thermique,
- d'approuver les modalités adoptées par le comité syndical du SDE04 dans sa séance du 22 mars 2022, notamment la convention de service ci-jointe,
- d'autoriser Madame / Monsieur le Maire à signer la convention de service et les documents éventuels qui en découleraient,
- d'approuver que les frais de gestion du Syndicat seront couverts par un taux de 8% appliqué au montant de chaque étude réalisée,
- de prévoir au budget les crédits nécessaires à la réalisation de ces études.

Sandrine Cosserat explique qu'après 6 ans d'utilisation, la gestion du réseau de chaleur s'avère complexe et qu'un accompagnement sera le bienvenu.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11	0	0	11

2 – Recours au service de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) du territoire d'Energie-SDE04

Lorsque la commune engage des travaux de rénovation énergétique sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune. Pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWhcumac et une expertise est nécessaire étant donné la complexité du dispositif.

Le comité syndical du TE-SDE04 a souhaité renforcer le service d'accompagnement proposé à ses communes adhérentes et aux entités publiques du territoire, et a acté le 27 février 2025 la mise en place d'un service de valorisation des CEE ouvert aux collectivités de son périmètre géographique. Le TE-SDE04 s'occupera, pour le compte de la Collectivité, de l'enregistrement des certificats au registre national et de la valorisation des CEE par l'intermédiaire d'un partenaire désigné, la Compagnie des Economie d'Energie (C2E).

Une fois les CEE obtenus, le TE-SDE04 reversera à la commune une compensation financière qui s'élève à 92% du montant de la valorisation des CEE, les 8% conservés par le syndicat permettant de couvrir les frais de gestion du dispositif.

Il est proposé :

- d'approuver le principe d'avoir recours au service de valorisation des CEE proposé par le TE-SDE04, tel que défini dans la convention ci-jointe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'habilitation pour le dépôt en regroupement de CEE avec le TE-SDE04 et son partenaire la C2E, et tous les documents qui en découleront,
- d'approuver que les frais de gestion du Syndicat seront couverts par un taux de 8% appliqué au montant des CEE valorisés.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11	0	0	11

Nota : il est prévu de solliciter ces CEE pour les rénovations de la MSP2 et de l'école élémentaire.

Nathalie Vanni suggère d'y ajouter l'église des Pénitents.

3 - Candidature Territoire Engagé pour la nature – Renouvellement du label

Entre 1982 et 2018, les sols artificialisés en région SUD ont progressé de plus de 106% au détriment des milieux agricoles et naturels d'après les chiffres de l'Observatoire régional de la biodiversité.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour préserver, restaurer et valoriser la biodiversité.

Porté par l'Office Français de la Biodiversité, la Région SUD, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE), « Territoire engagé pour la Nature » est un programme permettant de faire émerger, reconnaître et accompagner les plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité.

La commune de VOLONNE réalise déjà différentes actions pour préserver et valoriser la biodiversité :

- Gestion différenciée des espaces verts ;
- Désimperméabilisation des sols ;
- Végétalisation de l'espace public ;
- Inventaire des arbres remarquables ;
- Extinction de l'éclairage public ;

- Préservation des nids d'hirondelle de fenêtre dans la réhabilitation du bâtiment de la Poste ...

Afin de poursuivre cette démarche de préservation, il est proposé de candidater à cette reconnaissance 2025 – 2028 et à s'engager sur les actions suivantes :

- Aménagement de 4 écobalades pour valoriser le patrimoine naturel et historique et sensibiliser le public ;
- Création d'un Atlas de la Biodiversité Inter-communale VOLONNE, CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et L'ESCALE pour améliorer la connaissance du territoire ;
- Renaturation des deux cours d'école pour sensibiliser les plus jeunes, améliorer la gestion des eaux pluviales, le bien-être et le confort estival ;
- Plantation de haies et création d'une mare sur les espaces Durance-Perona afin de restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques.

Il est demandé d'approuver :

- **de déposer** la candidature au programme « Territoire engagé pour la Nature » 2025 – 2028 ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à engager la collectivité dans cette démarche ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de tous les organismes partenaires de la démarche TEN et à accomplir toute acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sandrine Cosserat informe que les plantations dans la cour de l'école maternelle, avec les enfants, devraient se faire le 16 mai et l'inauguration le 17 juin.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11	0	0	11

4 – Ecominero : convention de partenariat

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers.

L'autorisation de signer la convention est sollicitée.

Après discussions, la proposition est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11	0	0	11

5 – Attribution des subventions 2025 aux associations

INTITULE	2023	2024	Année 2025	
	Mont./versés	Mont./versés	Sollicités	Proposés
SOCIAL	350,00	300,00	550,00	
Foyer Socio-Educatif (C.E.S./C.- Reymond)			300,00	150,00
Protection Civile (Durance-Bléone)			?	
La Prévention Routière 04			?	
Retraités et Vves de Gendarmerie	100,00	100,00	?	
F.N.A.C.A. (Bléone-Durance)	150,00	150,00	150,00	150,00
Ass Porte drapeaux	100,00	50,00	100,00	50,00
Ass. Sourire à la Vie				150,00
SPORT / ECOLE		9025,00	11370,00	
APE (association parents d'élèves-Volonne)		200,00	500,00	250,00
Société de chasse	500,00	500,00	500,00	500,00
Fédération départementale des chasseurs des Alpes	100,00	50,00	?	
Gymnastique volontaire	1700,00	700,00	700,00	700,00
La boule volonnaise	700,00	700,00	700,00	700,00
Judo Club volonnais	1490,00	1490,00	1490,00	1490,00
Football club volonnais	1000,00	1000,00	3000,00	1000,00
USEP/COOP.(Ecole Elémentaire)	1500,00	1500,00	2000,00	1500,00
Asso sportive collège Camille Reymond	322,00	285,00	600,00	230,00
COOP. Scolaire (Ecole Maternelle)	1450,00	2000,00	1180,00	1180,00
Durance ski	600,00	600,00	700,00	600,00
CULTURE / TOURISME /ENVIRONNEMENT	15450,00	17400,00	27350,00	
Comité des Fêtes	8000,00	8000,00	8500,00	8500,00
Volonne Initiatives	5000,00	5000,00	10000,00	10000,00
La Vieille Pierre volonnaise	800,00	1200,00	1500,00	1500,00
Renaissance st Martin				0,00
Repair Café Durance Provence	150,00	150,00	200,00	150,00
La Cistude	400,00	400,00	500,00	400,00
Bouchons d'amour			?	
Volumna 930	1000,00	1000,00	1000,00	1000,00
UTL	100,00	0,00	300,00	100,00
Élan'C		700,00	1000,00	500,00
Monts et Tam-Tam		50,00	500,00	50,00
Son des vallées		50,00	350,00	50,00
Val de Durance Handball		350,00	500,00	350,00
Volonne Paddle		500,00	1000,00	300,00
Amicale des sapeurs pompiers (CASA)		0,00	2000,00	
Entrée des artistes		0,00	?	
Accord Majeur		0,00	?	
Louveterie		0,00	?	50
TOTAL GENERAL...	15 800,00 €	26 725,00 €	39 270,00 €	31 600,00 €

La subvention attribuée à l'APE (Ass. Des Parents d'Élèves) fait débat :

Sandrine Cosserat fait remarquer que cette association organise des manifestations pour récolter de l'argent qui est ensuite reversé aux écoles que la mairie subventionne déjà.

D'autre part, Nathalie Vanni rappelle qu'il s'agit d'une jeune association qui mérite d'être encouragée.

Il est finalement décidé d'attribuer 250 € pour couvrir les frais d'assurance et de gestion du compte.

Sandrine Cosserat demande d'ajouter au tableau initial une subvention pour l'association « Sourire à la Vie ». Il s'agit d'une association qui soutient les enfants atteints d'un cancer. Une jeune Volonnaise, concernée se mobilise pour récolter des fonds. Il est proposé de la soutenir dans ce combat et d'attribuer 150,00 € à cette association.

Il est demandé de valider les montants proposés.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11	0	0	11

6 – Volonne Village de Pleine Santé : demande de financement dans le cadre du programme Leader

Le 16 janvier nous avons reçu la notification de l'avis d'opportunité FAVORABLE du Comité de Programmation pour le LEADER.

L'ouverture du logiciel Europac a eu lieu début avril et nous avons jusqu'au 30 mai pour déposer notre dossier LEADER. Nous déposerons un dossier entièrement en TTC, qui sera comptabilisé en fonctionnement. Pour le montant total de notre dossier, il s'élève à **120 000 €TTC**.

Il comprendra le financement de l'animation de notre stratégie VVPS, pour un montant de l'ordre de grandeur de 90k€, à compter du 1^{er} juin 2025. Nous envisageons l'embauche en CDD d'une chargée de mission VVPS, spécialisée en activités physiques adaptées.

Votre projet « Mise en œuvre de la Stratégie « Volonne, Village de Pleine Santé » » déposé dans le cadre de l'appel à projets LEADER n°1.5, a été étudié par le Comité de Programmation le 12 décembre 2024.

Je vous informe que votre projet a obtenu un avis favorable.

En effet, celui-ci est conforme à la stratégie du GAL et respecte les critères de performance et faisabilité du projet, ainsi que les caractéristiques du programme LEADER.

Votre projet pourra donc faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention. Celui-ci devra être effectué dans le mois suivant l'ouverture du logiciel Europac. La date d'ouverture vous sera transmise à postériori.

Frais salariaux (brut + charges patronales), gratifications de stage etc.	
Juin 2025 à Septembre 2027	
Laetitia : 24,70 €/h * 151,67h/mois * 21/35 * 3 mois	6743
LiliMay : 24,70 €/h * 151,67h/mois * 21/35 * 2 mois	4495
Laetitia : 24,70 €/h * 151,67h/mois * 25/35 * 24 mois	64221
Frais de mission - déplacement, hébergement, restauration (forfait de 5% sur la base du montant total des frais salariaux)	3773
Frais de structure (forfait de 15% sur la base du montant total des frais salariaux)	11319
Masse salariale	90552

Par ailleurs, nous utiliserons ce dossier pour poursuivre la connaissance du site sur lequel nous souhaitons aménager l'espace sport-santé de Volonne :

- Levé topographique du site – **4320 €TTC**
- Etude de sol – **20726 €TTC**
- Soutien en AMO de la **MISS (Maison Intercommunale Sport Santé)** Provence Verdon Lubéron – **6000 €TTC**

La somme des 4 postes de dépenses s'élève à 121598€TTC.

Le plafond d'écêtement des dépenses éligibles au Programme LEADER de PAA est de **120 000 €TTC**.

Nous solliciterons un soutien du programme LEADER à hauteur de 90% de cette somme.

Aide leader sollicitée : 108 000 €

Autofinancement prévisionnel de la commune : 13 598 €

Le montant des dépenses éligibles et le taux de subvention pourront évoluer lors de l'instruction du dossier et en fonction de l'intervention des cofinanceurs nationaux.

Le plan de financement définitif sera soumis au conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Le Conseil municipal approuve le projet ainsi que son plan de financement et autorise Madame Le Maire à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des documents afférents au projet.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	TOTAL
11	0	0	11

7 – 4 entrées du centre ancien : convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec P2A

Ce point est reporté, la convention n'étant pas prête.

Prochaine réunion du CM : **02 juin 2025**

La séance est levée à **19h15**

La secrétaire de séance,

Patricia PÉRONA-MÉNA